



AQUATHLON CESSON SEVIGNE

Samedi 24 Mai 2014

Déroulement et règlement de l'aquathlon

DEFINITION : Un Aquathlon consiste à enchaîner Natation et Course à Pied, dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les deux disciplines, suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon (F.F.Tri)

ORGANISATION : Le 1^{er} Aquathlon de Cesson Sévigné est organisé par le club OCC Natation section triathlon. L'épreuve se déroule à la base de loisirs de Dézerseul (Natation dans l'étang et Course à pied sur les chemins entourant les étangs). Avec le soutien du Comité Départemental de Triathlon, Ligue de Bretagne de Triathlon, Fédération Française de Triathlon, Ville de Cesson Sévigné, Partenaires.

ASSURANCE : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés F.F.Tri bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence 2014. Pour les non licenciés F.F.Tri, la souscription d'un pass journée est obligatoire et se fera au moment du retrait du dossard. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en cas d'accident dû à un mauvais état de santé, au non-respect des consignes de sécurité ou de la réglementation de la F.F.Tri.

CATEGORIES / DISTANCES / HORAIRES :

Aquathlon S ouvert aux licenciés individuels et relais FF Tri (catégories minimales à Vétérans) ainsi que les non licenciés FF Tri suivant conditions listées ci-dessous.

Les non licenciés FF Tri / FFN / FFA seront autorisés à participer sous réserve de présenter un certificat médical (datant de moins de 1 an) de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition.

Les licenciés FFN seront autorisés à participer sous réserve de présenter un certificat médical (datant de moins de 1 an) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Les licenciés FFA seront autorisés à participer sous réserve de présenter un certificat médical (datant de moins de 1 an) de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition.

10h00 à 13h00 Retrait des dossards (inscription possible le jour de l'épreuve avant 13h30 : majoration inscription : 2 €)

La licence FFTri, FFA, FFN sera demandée lors du retrait des dossards ainsi que le certificat médical pour les non licenciés.

13h00 Ouverture aire de transition

14h00 Fermeture aire de transition

14h00 Briefing (présence obligatoire de l'ensemble des participants)

14h15 Echauffement Natation

14h30 Départ aquathlon 1^{ère} manche (500 m natation et 2,5 Km de course à pied)

Le départ des individuels et du relayeur Natation est commun.

15h15 Départ aquathlon 2^{ème} manche (500m natation et 2,5 Km de course à pied)

2^{ème} manche pour les catégories cadets à vétérans individuels avec classement par catégorie aux cumuls des 2 manches

16h15 Podiums et remise des récompenses

INSCRIPTION :

Individuels : par internet sur le site de notre partenaire Klikego : <http://www.klikego.com> espace Triathlon rubrique AQUATHLON CESSON SEVIGNE

ou par bulletin à télécharger sur le site du club : <http://www.occnatation.fr> et à adresser par courrier avec le chèque de règlement à : OCC Natation 43 Boulevard de Dézerseul 35510 CESSON SEVIGNE

Pour les équipes relais inscription uniquement par bulletin.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

L'inscription est nominative ; l'échange ou cession d'un dossard sans l'accord des organisateurs engage la responsabilité du titulaire du dossard.

Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement de cet aquathlon et de la réglementation de la FF Tri.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement que pour raison médicale justifiée par un certificat.

TARIFS :

Aquathlon minimes 1 manche : licenciés F.F.Tri 4 € Non licenciés FF Tri minimes 6 € (assurance pass journée incluse)

Aquathlon cadets à vétérans 2 manches : licenciés F.F.Tri 10 € Non licenciés FF Tri 13 € (assurance pass journée incluse)

Aquathlon relais minimes à vétérans 1 manche (1 nageur ou nageuse + 1 coureur ou coureuse) licenciés F.F.Tri 8 € par équipe Non licenciés FF Tri 12 € par équipe (assurance pass journée incluse)

CLASSEMENTS / RECOMPENSES :

Récompenses aux 3 premières féminines et au 3 premiers masculins de l'aquathlon (classement au cumul des 2 manches) + 3 premiers minimes, cadets, juniors, vétérans (pas de cumul des récompenses si déjà dans les 3 premiers toutes catégories).

Récompenses aux premières équipes relais jeunes, adultes, étudiants, entreprise.

COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS ET REGLES DE COURSE

Les compétiteurs traiteront les autres compétiteurs, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie. Ils feront preuve de sportivité et respecteront les règles d'arbitrage édictées par la FF Tri.

Natation : bonnet de bain, maillot de bain ou tri fonction sans dossard + combinaison obligatoire si température de l'eau < 16°.

Aire de transition : chaque concurrent devra respecter dans la zone de transition l'emplacement qui lui est attribué. La zone de transition est interdite à toute personne extérieure à l'organisation.

Course à pied : interdiction de courir torse nu et d'effectuer le parcours pédestre pieds nus.

Les suiveurs en vélo et rollers sont interdits sur le parcours.

Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur.

Le dossard doit être fixé en trois points au minimum soit sur une ceinture porte-dossard soit sur un vêtement porté par le concurrent sur la partie course à pied uniquement.

Il ne peut être plié, coupé, caché et il doit être porté parfaitement visible devant sur la totalité du parcours pédestre.

Respect de l'environnement : Il vous est demandé de ne rien jeter sur le parcours pédestre.

Ravitaillement à l'arrivée.

Une assistance médicale avec médecin sera sur place.

Vestiaires féminins et masculins avec douches à disposition.

Restauration sur place.

CHRONOMETRAGE : Il s'effectuera par chronométrage manuel. Classement consultable sur le site de notre partenaire Klikego.

DROIT A L'IMAGE : Le coureur autorise expressément les organisateurs de l'aquathlon ainsi que leurs ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.